

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Défrichement de 7 500 m² sur la commune de Biot au sein du quartier des Cabots dans le vallon des Horts

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51°a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 ha et inférieure à 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement en limite sud du massif de Biot de 0.75 ha d'une végétation de terrains en friches ou de pierriers qui constituent un terre-plein ceint par des boisements de Chêne vert et de pin d'Alep.

4.2 Objectifs du projet

l'objectif du défrichement est la création d'un bassin d'écrêtement des crues du vallon des Horts.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches entre janvier et février 2017. L'enlèvement des bois se fera par camion, si nécessaire grumier, par le chemin des Cabots.

L'entreprise utilisera les pistes, cloisonnements d'exploitation et itinéraires matérialisés sur le terrain ou désignés par l'agent responsable de la coupe. Sauf exception, l'enlèvement se fait par les routes et les chemins forestiers existants. L'intervenant veillera aussi à assurer la sécurité des routes et chemins publics.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement ;
la phase d'exploitation concernera le bassin de rétention du vallon des Horts à créer.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- * Demande d'autorisation de défrichement
- * Demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée
- * Notice d'incidences NATURA 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- * Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
_ Superficie du bassin versant du vallon des Horts	_ 161.00 ha
_ Superficie des parcelles concernées	_ 16.00 ha
_ Superficie défrichée	_ 0.75 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Défrichement sur la commune de Biot sur les parcelles cadastrées :

- BO n°64,
- BO n°65,
- BO n°66,
- C n°321,
- C n°322,
- C n°931.

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 6 ' 32 " N Lat. 43 ° 37 ' 28 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est nécessaire à l'implantation d'un bassin d'écrêtement des crues du Vallon des Horts, dont les caractéristiques générales sont les suivantes : * ouvrage de rétention à ciel ouvert d'une capacité de 10 000 m³ fonctionnant par surverse en rive droite du vallon des Horts ; * ouvrage implanté sur une surface d'emprise d'environ 7 400 m² (environ 140m*50m) ; * ouvrage autorisant un débit de fuite de 14,3 m³/s pour lequel le vallon a été calibré en 2013, en aval du futur bassin.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sur la zone concernée par le défrichement :

- * Terre-plein en friches (CORINE : 87.1);
- * Peuplement de Canne de Provence (CORINE : 53.62);
- * Jardins (CORINE : 85.3) et Villes (CORINES : 86.1).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Biot :

* zone UD où sont autorisés les ouvrages et les aménagements hydrauliques nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif visant à réduire les risques d'inondation sous réserve qu'ils respectent les dispositions, prescriptions et la réglementation du PPRI en vigueur.

* l'emplacement réservé (ER) IIC n°22.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Biot
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est dotée : - d'un PPR Inondation depuis le 29 décembre 1998. La zone de défrichement se situe dans des secteurs où le risque d'inondation est modéré (zone dite bleue) et fort (zone dite rouge) dans le lit mineur du vallon. - d'un PPR Incendie de forêts depuis le 9 juillet 2008.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de défrichement se situe dans un secteur où le risque incendie est modéré (zone B1).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de défrichement est concernée par le site inscrit (AC 2) de la bande côtière de Nice-Théoule qui couvre tout le territoire communal.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité immédiate (environ 50 m) du SIC n°FR9301572 « le Dôme de Biot ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>* Dérangement des espèces - impact modéré en phase travaux et nul en phase d'exploitation ;</p> <p>* Destruction d'individus floristiques dont certains appartiennent à une espèce protégée - impact fort ;</p> <p>* Destruction, perte ou fragmentation d'habitats - Impact faible, la végétation actuelle de l'emplacement prévu pour le bassin correspond à la végétation d'un terrain en friches ou pierriers ;</p> <p>* Artificialisation des habitats - Impact faible, le terre-plein a été fortement rudéralisé par des actions anthropiques diverses avec une banalisation des cortèges floristiques.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement engendrera la consommation de 0.75 ha d'espaces naturels boisés - Impact faible, la végétation actuelle correspond à la végétation d'un terrain en friches ou pierriers.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La défrichement est prévu dans le cadre de l'implantation d'un bassin d'écrêtement des crues, permettant de limiter les risque d'inondation de la zone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement va entraîner une perturbation paysagère limitée, la végétation actuelle n'ayant rien de remarquable et le site d'implantation du bassin projeté et ainsi de la zone de défrichement n'étant pas visible depuis la route.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement aucune activité ne s'exerce dans cette zone et les deux bâtisses désaffectées seront détruites dans le cadre de la création du bassin de rétention.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce défrichage de 0.75 ha est lié au projet d'implantation d'un bassin d'écrêtement des crues du Vallon des Horts, projet de sécurité publique de la commune de Biot qui s'inscrit dans le deuxième programme d'action pour la prévention des inondations de la CASA (PAPI 2 CASA). L'objectif de la commune est de limiter les effets des fréquentes crues du vallon des Horts, qui sont actuellement de l'ordre de 2 à 5 ans et qui exposent environ 250 personnes au risque d'inondation. Les aspects environnementaux et paysagers, les impacts du défrichements et les mesures prises pour les éviter, réduire ou compenser, seront pris en compte dans les différents dossiers réglementaires prévus dans le cadre de la création du bassin de rétention (DLE, Etude d'impacts, Notice d'incidences NATURA 2000, ...). Le défrichage en lui-même pourrait alors être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Biot

le,

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>			
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>			
Nom de la voie	<input type="text"/>			
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>	
			Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>	
Courriel	<input type="text"/>			

Personne morale

Nom	<input type="text" value="DEBRAS (Maire)"/>	Prénom	<input type="text" value="Guilaine"/>	
Adresse du siège social	<input type="text"/>			
Numéro	<input type="text" value="8, 10"/>	Extension	<input type="text"/>	
Nom de la voie	<input type="text" value="route de Valbonne"/>			
Code postal	<input type="text" value="06410"/>	Localité	<input type="text" value="Biot"/>	
			Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Tél.	<input type="text" value="04 92 91 55 80"/>	Fax	<input type="text" value="04 93 65 18 09"/>	
Courriel	<input type="text" value="accueil @ biot.fr"/>			

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	<input type="text" value="LE GOUEE"/>	Prénom	<input type="text" value="Sandy"/>
Qualité	<input type="text" value="BE IC.tp (assistance à maîtrise)"/>		
Tél.	<input type="text" value="04 92 12 81 23"/>	Fax	<input type="text" value="04 92 27 97 78"/>
Courriel	<input type="text" value="s.legouee@ictp.fr"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Commune de Biot

Défrichage de 7 500 m² sur la commune de Biot au sein du quartier des Cabots dans le vallon des Horts

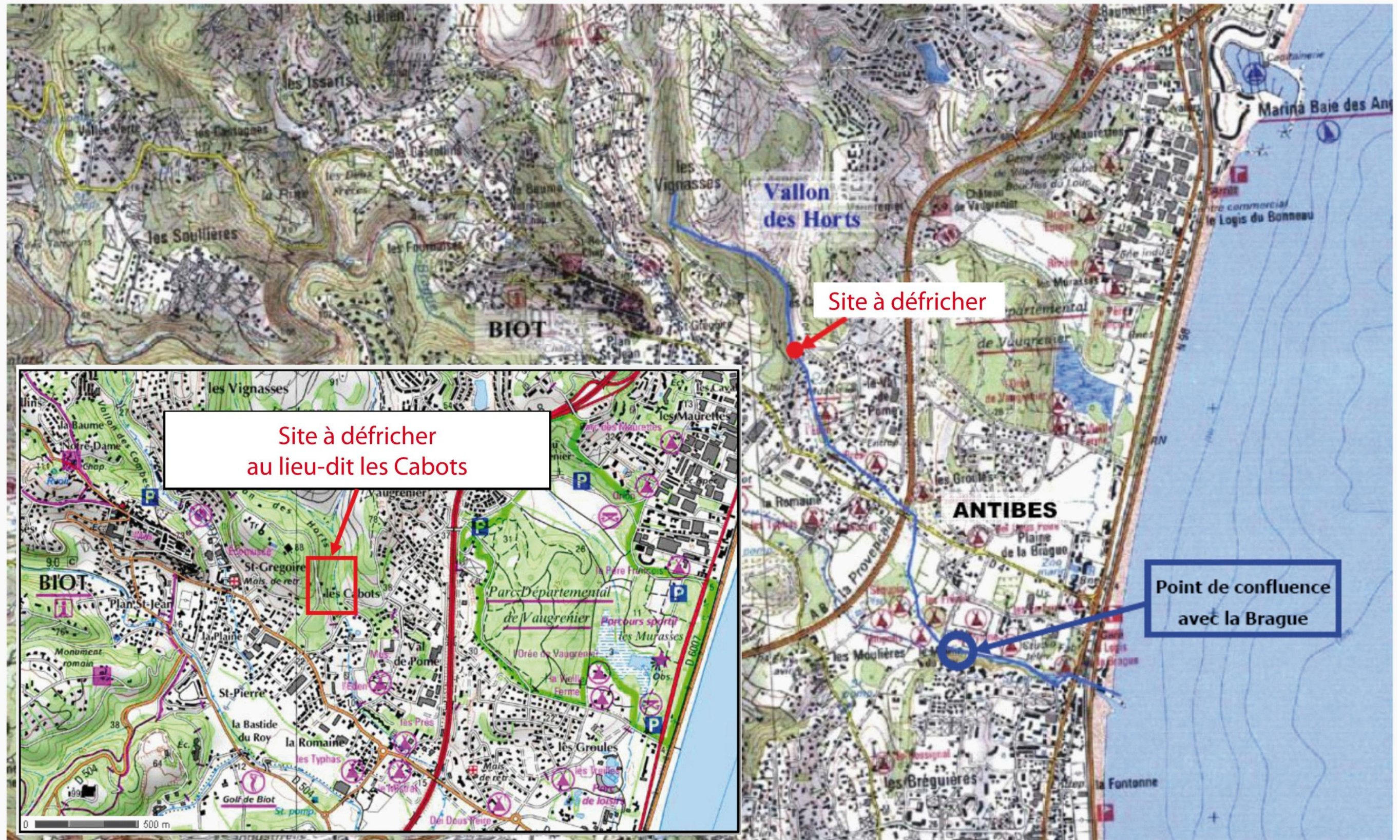


Formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe n°2 Plan de situation

Mars 2015

Annexe n°2 - Localisation de la zone de défrichement



Sources : Dossier d'enquête publique SAFEGE 2010 / Etude d'aménagement paysager Gaiadomo 2012

IC.tp / 2015

Commune de Biot

Défrichage de 7 500 m² sur la commune de Biot au sein du quartier des Cabots dans le vallon des Horts



**Formulaire de demande d'examen au cas par
cas préalable à la réalisation d'une étude
d'impact**

Annexe n°3

**Photographies Gaiadomo de 2012 du site à défricher
et localisation cartographique des prises de vue**

Mars 2015



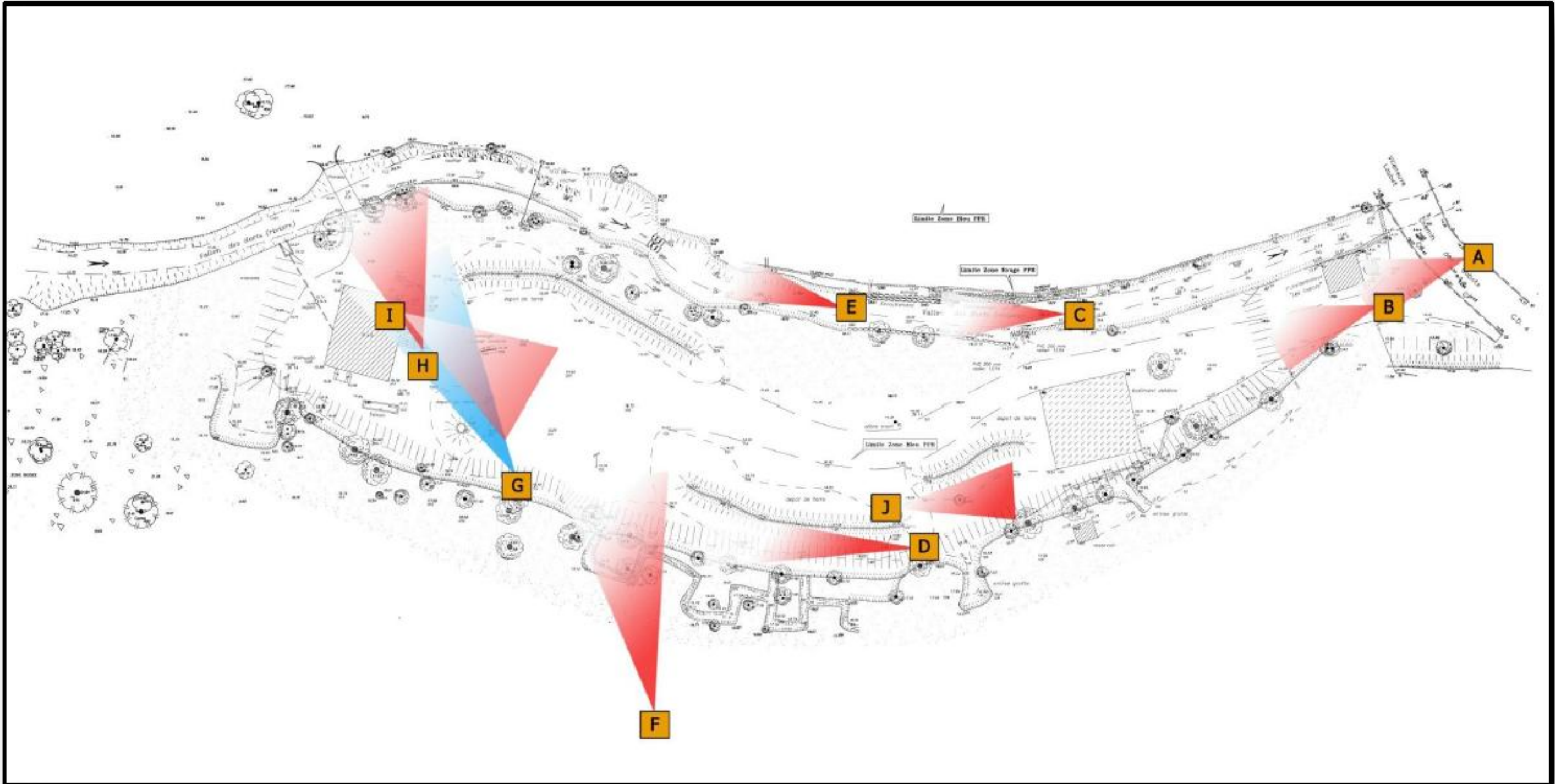
du bas
to - O



Point des crues du vallon des Fôrts –



Localisation des prises de vues sur le site à défricher (site d'implantation du bassin des Horts)



Commune de Biot

Défrichage de 7 500 m² sur la commune de Biot au sein du quartier des Cabots dans le vallon des Horts

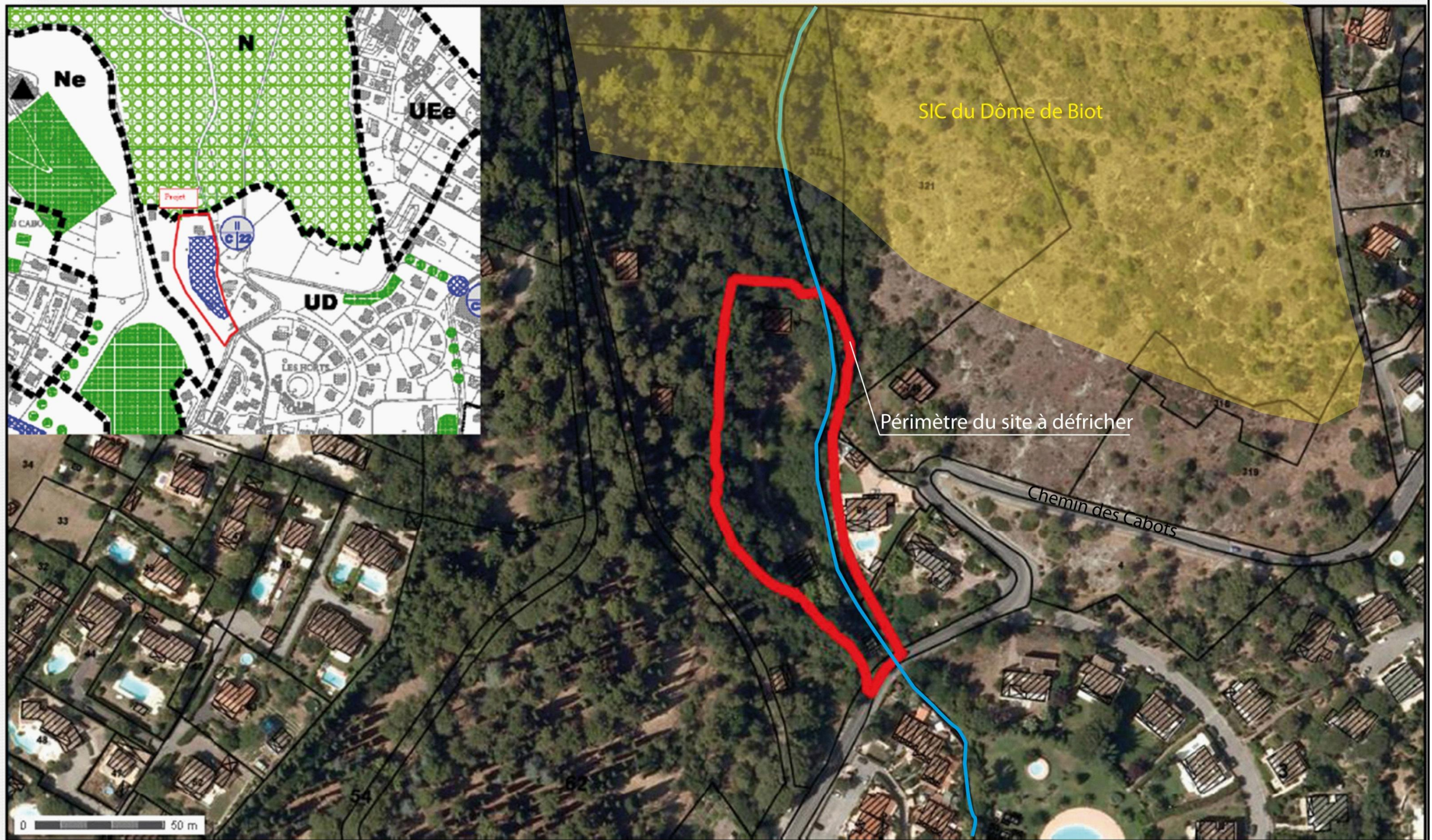


**Formulaire de demande d'examen au cas par
cas préalable à la réalisation d'une étude
d'impact**

**Annexe n°5
Plan des abords du projet**

Mars 2015

Annexe n°5 - Localisation du site à défricher dans la quartier des cabots



Source : Etude d'aménagement paysager Gaiadomo 2012

IC.tp / 2015

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
COMMUNAUTE DE BIOT



Travaux de lutte contre les crues du vallon des Horts
Réalisation d'un bassin de rétention

PROJET

1	06/2007	MJ	Première diffusion			JM
Ind.	Date	Nom	Modification			Vérfifié
ESQ	AVP	PRO	DCE	VISA	DOE	

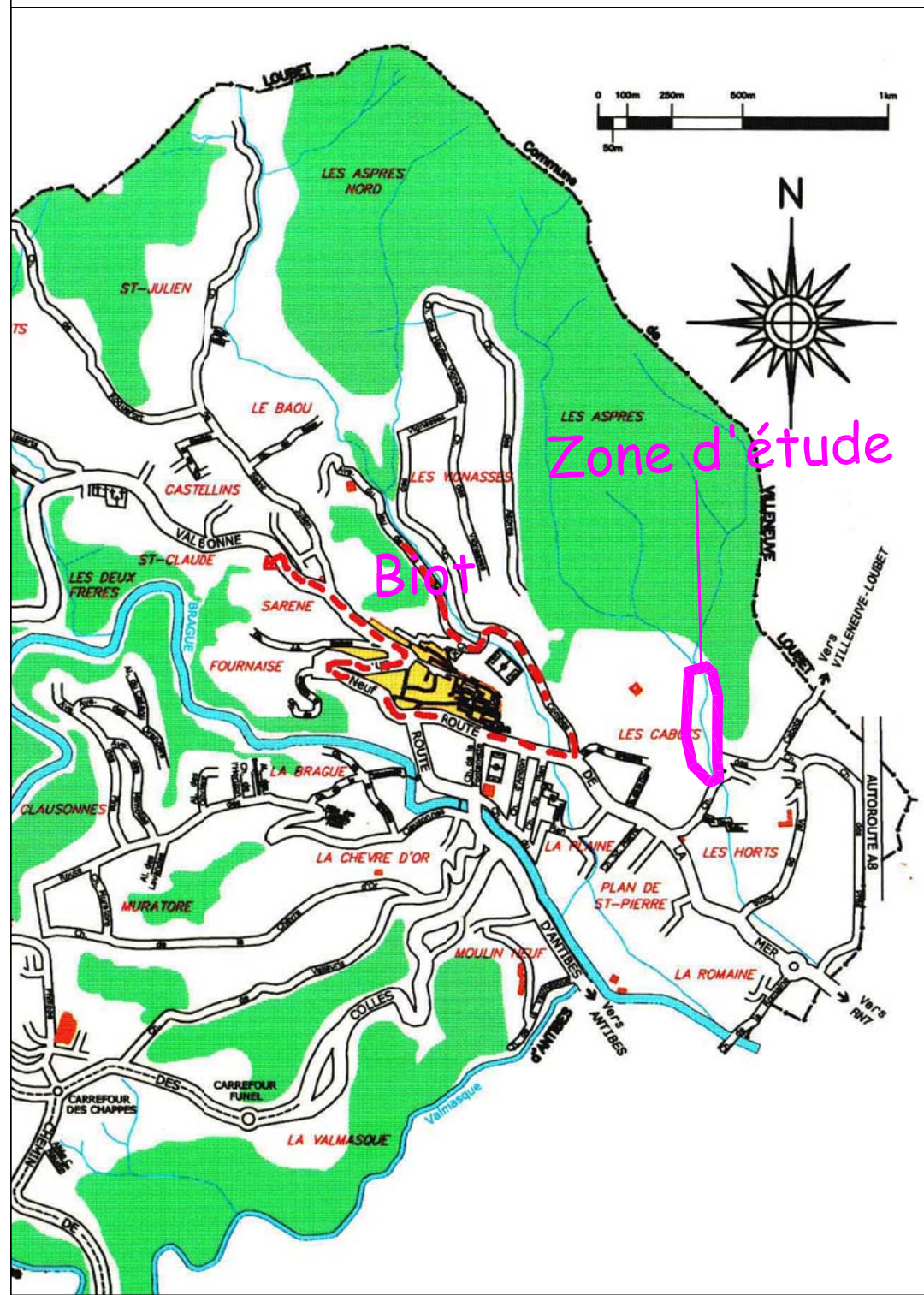
Fond de Plan dressé par : -

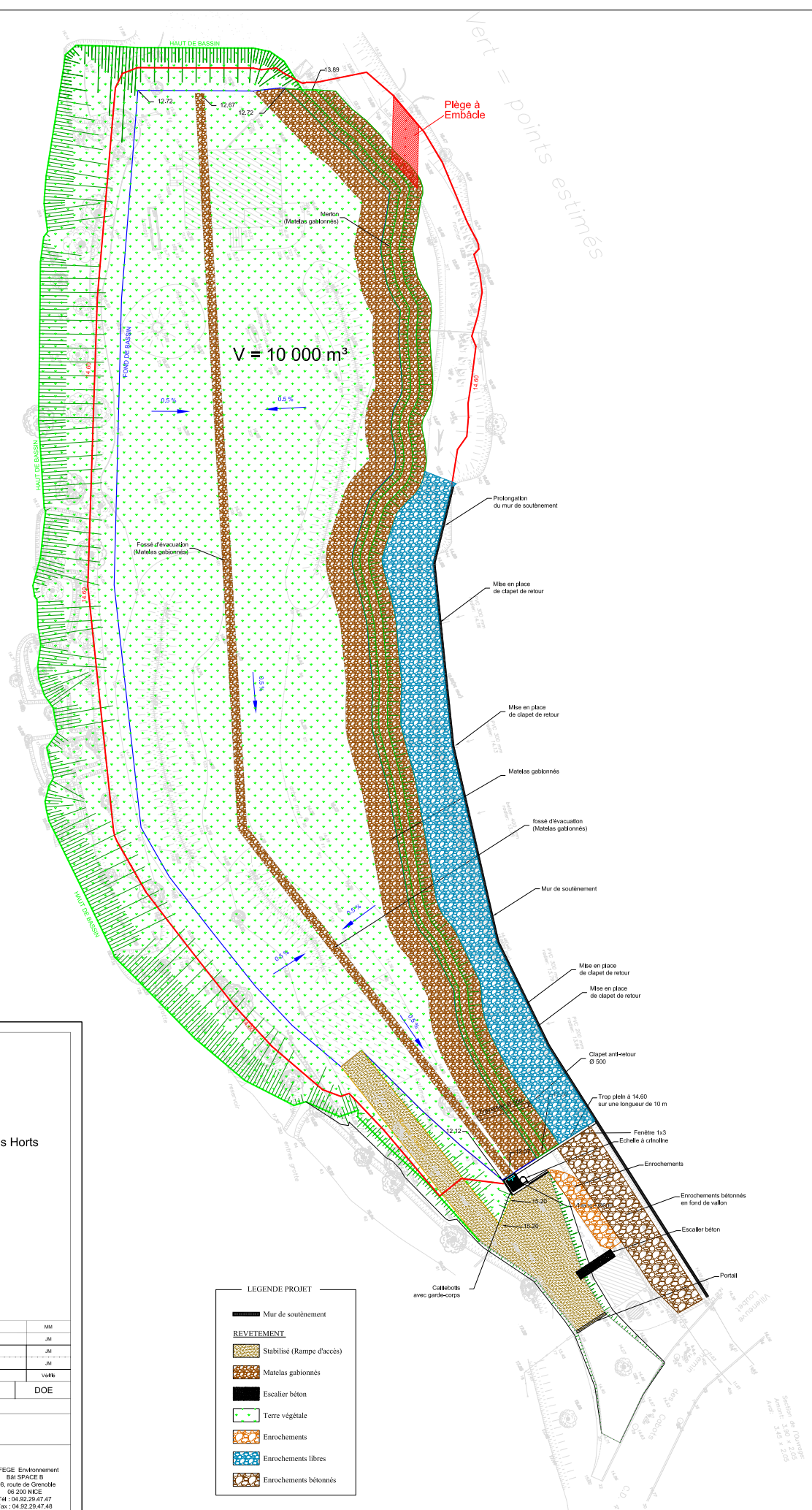
Plan de situation

NUMERO DE PLAN:	P001
NUMERO D'ETUDE	ECHELLE
NC00088	-
DATE	CHEF DE PROJET
09/2006	JM



SAFEGE
Bât SPACE B
208, route de Grenoble
06 200 NICE
Tél : 04.92.29.47.47
Fax : 04.92.29.47.48





Vert = points estimés

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
COMMUNE DE BIOT



Travaux de lutte contre les crues du vallon des Horts
Réalisation d'un bassin de rétention

PROJET

4	12/2007	MM	Appui d'un plège à embâcles	JM
3	06/2007	MJ	Rapport Caillebotis, échelle, garde-corps et prolongation du mur	JM
2	01/2007	MJ	Rapport revêtement + escalier d'accès transit, premières études	JM
1	09/2006	FM	première étude	JM
Int.			Modifications	Vaite

ESQ AVP **BRQ** DCE VISA DOE

Fond de Plan dressé par :

VUE EN PLAN

NUMERO DE PLAN:	P002
NUMERO D'ETUDE:	AL00088
DATE:	09/2006
ECHELLE:	1/200
CHEF DE PROJET:	JM

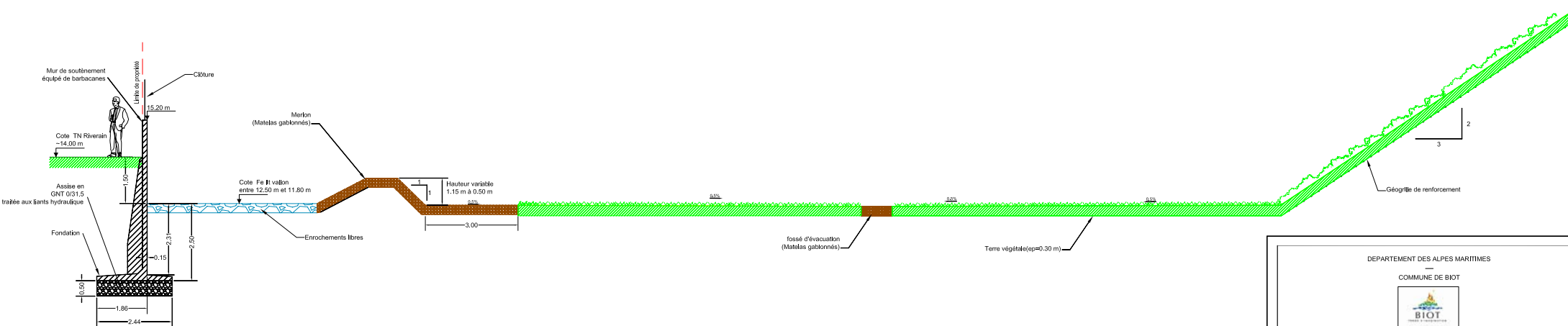



SAFEGE Environnement
Bât SPACE B
205, route de Croisette
06 200 NICE
Tél : 04.92.26.47.47
Fax : 04.92.26.47.48

LEGENDE PROJET

	Mur de soutènement
REVETEMENT	
	Stabilisé (Rampe d'accès)
	Matelas gabionnés
	Escalier béton
	Enrochements
	Enrochements libres
	Enrochements bétonnés

09/2006 - 09/2007
09/2007 - 09/2008
09/2008 - 09/2009




DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
 —
 COMMUNE DE BIOT

Travaux de lutte contre les crues du vallon des Horts
Réalisation d'un bassin de rétention
 —
PROJET
 —

4	12/2007	MM	Mur de soutènement passe de 15,00 m à 15,20 m	MM	
3	06/2007	MJ	Projet Complet: étude, garde-corps et prolongement du mur	JM	
2	03/2007	MJ	Mise à jour des dimensions du mur de soutènement	JM	
1	09/2006	FM	première étude	JM	
Int.	Date	Nom	Modifications	Verité	
ESQ	AVP	PRO	DCE	VISA	DOE

Fond de Plan dressé par :

PROFIL EN TRAVERS TYPE

NUMERO DE PLAN: P003		 SAFEGE Environnement SAS SPAC E 208, route de Grépiette 06 200 NICÉ Tél : 04 92 26 47 47 Fax : 04 92 26 47 48
NUMERO D'ETUDE: A00088	ECHELLE: 1/50	
DATE: 09/2006	CHEF DE PROJET: JM	

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMMUNE DE BIOT



Travaux de lutte contre les crues du vallon des Horts
Réalisation d'un bassin de rétention

PROJET

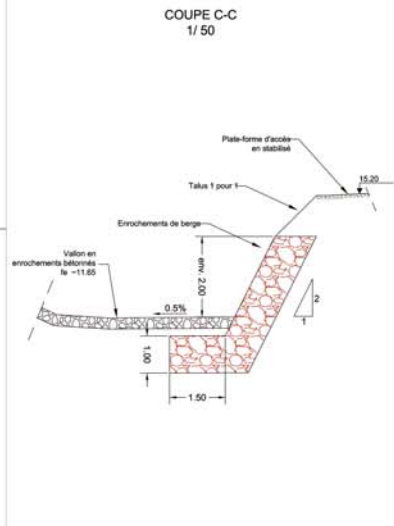
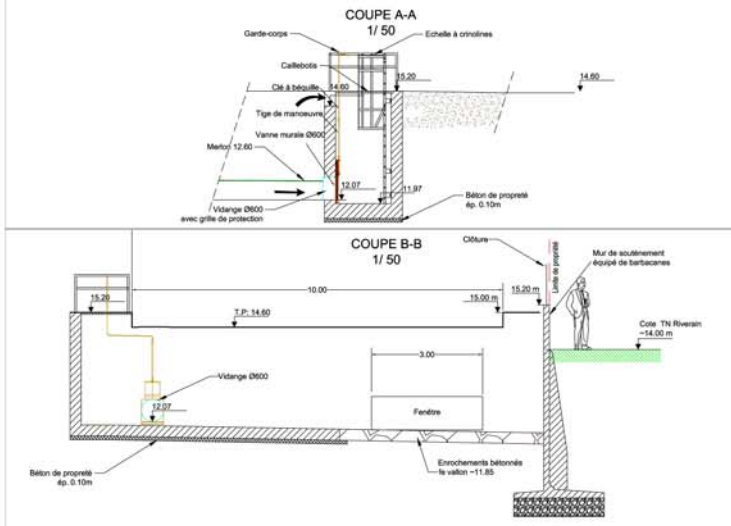
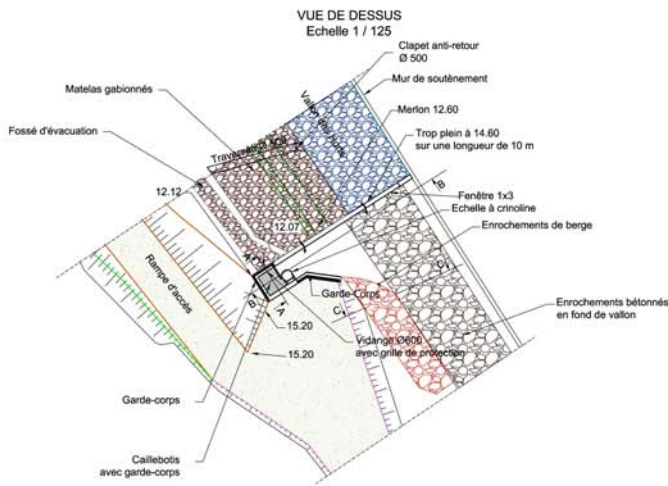
N°	120207	MA	Mur de soutènement passe de 13.00 m à 13.20 m	MA
N°	120207	MA	Palier Callebots, Arrière, garde-corps et prolongement du mur	JM
N°	120207	MA	Mur de la zone d'entretien du mur de soutènement	JM
N°	120207	MA	Palier fondation sur socle MA et socle CO	JM
N°	120208	MA	protection diffuse	JM
N°	120208	MA	modification	Verde

ESQ	AVP	PRO	DCE	VISA	DOE
-----	-----	-----	-----	------	-----

Form de Plan établi par :

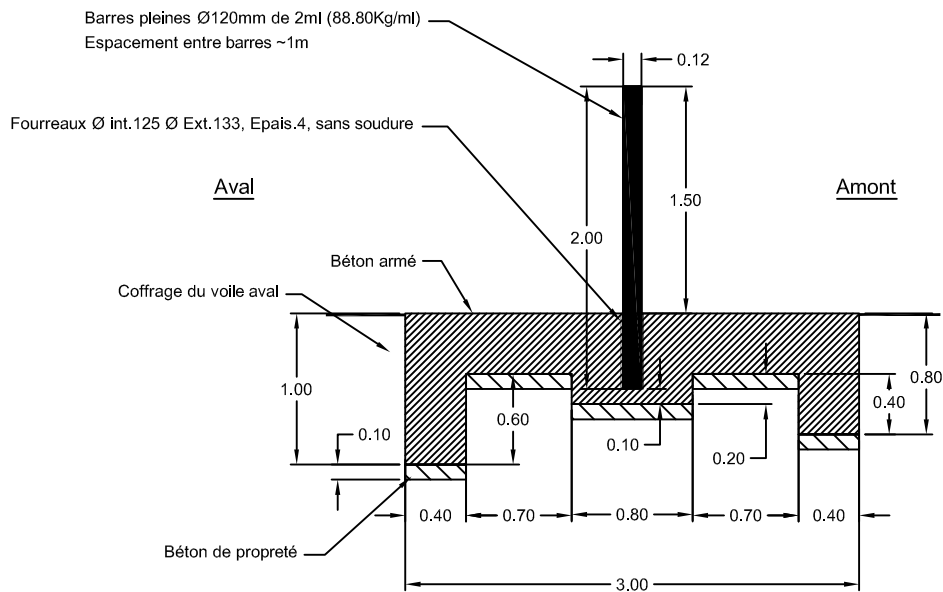
OUVRAGE EN BETON - TROP PLEIN

NUMERO DE PLAN:	P004	<p>SAFEGE Environnement 885 SPACE 8 200, Route de Cimiez 06 200 NICE Tel : 04 93 29 47 47 Fax : 04 93 29 47 48</p>
NUMERO D'ETUDE:	EDHELLE	
DATE:	CHEF DE PROJET	
09/2008	JM	



Coupe de l'ouvrage

Longueur de l'ouvrage ~7 ml



1/50

Travaux de lutte contre les crues du vallon des Horts

Réalisation d'un bassin de rétention - Piège à embâcle



6				
5				
4				
3				
2				
1	11/12/07	MM	JM	1er Diffusion
Indice	Date	Etabli par	Approuvé par	Observations / Modifications

Maître d'Oeuvre



SAFEGE
Bât SPACE B
208, route de Grenoble
06 200 NICE

Tél : 04.92.29.47.47 - Fax : 04.92.29.47.48

Phase

P R O

Emetteur

S A F E G E

Numéro

P 0 0 6

Indlce

1

Echelle : 1 / 50